

LE CORPS, UNE MATIÈRE POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE

UN PARCOURS PLURIDISCIPLINAIRE

À DESTINATION DES CLASSES DE 4^{ÈME} ET DE 3^{ÈME}
(Minimum deux classes par établissement)

CORPS

FAIRE SON **CORPS**

FAIRE AVEC SON **CORPS**

Le programme.....

1. Rencontre préparatoire : 2h

Un temps en visio permettra aux enseignants de découvrir l'univers de l'exposition proposée et des artistes invités.

2. LE CORPS son expression dans les arts vivants

Atelier de pratique artistique : 6h

Expérimentation avec un artiste de la Compagnie 3^{ème} génération, au sein des collèges pour mobiliser les compétences sensibles, individuelles et collectives, au service de la création artistique et de l'imaginaire.

3. LE CORPS sa représentation dans les arts visuels

- Visite de l'exposition CORPS à l'Espace culturel François Mitterrand : 1h

L'exposition CORPS traite de la représentation du corps dans les arts visuels à travers divers médiums artistiques : photographies, peintures, dessins, sculptures, œuvres en 3 dimensions/installations

- Visionnage de films expérimentaux et discussion avec Marie-Pierre Bonniol : 1h

Espace ressource.....

Des outils accessibles sur le site de l'Agence culturelle pour découvrir et explorer les thématiques de la proposition artistique.

1. Le spectacle vivant et ressources généralistes
2. Des thématiques extraites de l'œuvre
3. La découverte de l'œuvre

Le calendrier.....

Mai à juin 2023

Présentation du parcours aux établissements et inscription via ADAGE

Juillet 2023

Demande de partenariat financier effectuée par l'Agence culturelle auprès de la DRAC

Du 8 au 19 janvier 2024

Préparation et arrêt du calendrier du parcours

Début février

Réunion préparatoire

Mars 2024 (à définir)

Ateliers de pratique au collège

Du 8 au 12 avril 2024

Visite de l'exposition et visionnage des films

ARTISTES ET INTERVENANTS COMPLICES :

COMPAGNIE 3^{ÈME} GÉNÉRATION

La compagnie 3^{ème} génération explore le corps de l'acteur. La technique du mime, toujours liée à l'art de l'acteur, travaille les muscles comme de la musique. La compagnie étudie l'articulation du mouvement, les déplacements du corps dans l'espace, les marches stylisées, les contrepoids, l'étude des rythmes, mais aussi, en tant qu'éléments scéniques fondamentaux, l'espace et le temps.

MARIE-PIERRE BONNIOL, curatrice

Elle propose une sélection de vidéos d'artistes et de films expérimentaux réalisés entre 1988 et aujourd'hui et adaptés à la jeunesse.

un programme surprenant qui parle du corps, de ses limites à ses puissances, mais aussi de ses transformations et de son mystère.

FANNY ROUSSEAU, médiatrice à l'Agence culturelle départementale.

Participation financière.....

Sont à la charge des établissements :

- les repas des intervenants lors des ateliers,
- les frais de transport et de restauration lors de la venue à l'Espace culturel F. Mitterrand

Contacts

Fanny Rousseau

f.rousseau@culturedordogne.fr
05.53.06.40.02 / 06.75.64.58.98

Agence culturelle départementale
Dordogne-Périgord

Espace culturel François Mitterrand
2, place Hoche 24000 Périgueux

Le programme.....



Il s'inscrit dans une démarche de **découverte de la création contemporaine** pour vivre de nouvelles expériences, s'ouvrir au monde et nourrir son esprit critique.

Dans un souci d'équité territoriale, il s'appuie sur :

- la diversité des expressions contemporaines des arts numériques ou visuels

- la mise en relation de démarches artistiques et des jeunes habitants du département par la

découverte d'œuvres, la pratique et l'échange

- de nombreux

partenaires locaux,

professionnels ou bénévoles, qui portent

une activité régulière

et de proximité en

direction de la jeunesse.



Un partenariat Conseil départemental Dordogne-Périgord, Education Nationale (DSDEN 24 et DAAC du Rectorat de Bordeaux), DRAC Nouvelle-Aquitaine

Les acteurs

Rôle de l'Agence culturelle

- Pilotage du dispositif
- Elaboration et mise en œuvre des parcours en concertation avec l'Education Nationale
- Portage administratif et financier : contractualisation avec les artistes, les écoles et les établissements scolaires, demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Evaluation du dispositif avec les partenaires institutionnels (Conseil Départemental – Direction de l'Education, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Education Nationale)

Rôle des établissements scolaires

- Inscription dans les délais et participation impérative à l'ensemble du parcours
- Création des conditions optimales d'accueil au sein de l'établissement (organisationnelles, matérielles et techniques)
- Financement du déplacement des élèves
- Evaluation du parcours

Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguisant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Education Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres**, **la rencontre avec les artistes**, **la pratique artistique** et **l'acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant le **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences** et de **mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel** entre **différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

